

Département du Val d'Oise  
Ville de La Frette-sur-Seine



Accusé de réception en préfecture  
095-219502572-20250729-d-2025-36-AU  
Date de télétransmission : 29/07/2025  
Date de réception préfecture : 29/07/2025

### Extrait du registre des décisions du Maire

**OBJET : ASSOCIATION « LE CERCLE D'ESCRIME ANCIENNE DE MARLY-LE-ROI » -CONVENTION DE MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE D'UN TERRAIN POUR LE STOCKAGE DE MATERIELS DE SPECTACLE**

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122.22,  
Vu la délibération n° 2020-22 du 23 mai 2020, donnant délégation au Maire pour prendre toutes décisions dans les matières prévues à l'article visé ci-dessus,  
Vu l'arrêté n° 2025/190 du 1er juillet 2025 autorisant Monsieur Philippe BUIRON, Adjoint au Maire, à signer par délégation en l'absence du Maire,  
Considérant la demande de l'association « Le Cercle d'Escrime Ancienne de Marly-le-Roi (CEAM) dont le siège est basé 7D, rue de Fontenelle à Marly-le-Roi 78160 de mise à disposition temporaire d'un terrain pour le stockage de matériels de spectacle,  
Considérant que la commune est propriétaire de la parcelle AK 259 sise 14 avenue des Lilas,  
Considérant que la mise à disposition de cette parcelle pour du stockage évitera l'occupation illicite du site tout en soutenant une activité culturelle locale ;

### DECIDE

**DE SIGNER** la convention de mise à disposition temporaire pour du stockage de matériels de spectacle de la parcelle AK 259 située 14 avenue des Lilas à l'association « Le Cercle d'Escrime Ancienne de Marly-le-Roi » dont le siège est basé 7D, rue de Fontenelle à Marly-le-Roi 78160,

**DIT** que la mise à disposition du terrain au Bénéficiaire est à titre gratuit. En échange, le Bénéficiaire s'engage à réaliser sur le territoire de la commune un spectacle par an avec campements et décors. La convention prendra effet à la signature des deux parties et est conclue pour une durée de douze mois, renouvelable tacitement.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à La Frette-sur-Seine, le 29 juillet 2025

Pour le Maire empêché,  
l'Adjoint au Maire



Philippe BUIRON

Accusé de réception en préfecture  
095-219502572-20250729-d-2025-36-AU  
Date de télétransmission : 29/07/2025  
Date de réception préfecture : 29/07/2025